

Conseil Municipal du 23 mai 2019 – 20 h 30 COMPTE RENDU N°44

PRÉSENTS : J. AZAM - E. BONAFE - C. BILHAC - J. CASTES - M. De BIASIO - J. DELAVALLEE - B. DEL ROX - L. SEIGNOUREL - R.M. SIFFRE -S. SILHOL - I. SILHOL - D. ZARAGOZA
ABSENTS excusés : P. SOULAIROL

1 - Election du secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.

Monsieur Joël CASTES est élu secrétaire.

2 - Adoption du P.V. de la réunion du 12 avril 2019

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler au sujet du P.V. de la réunion du 12 avril 2019

Aucune observation n'est formulée et le PV de la réunion du 12 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

3 – Vente terrain Le Peyral

Monsieur SEIGNOUREL rappelle au Conseil Municipal que lors de sa dernière séance, le conseil a approuvé la vente de la parcelle A 847 au chemin du Peyral, au prix de 30 000€ à l'association « Tout pour la famille » pour la construction d'une micro crèche. Ces derniers nous ont informé que l'association est gestionnaire du projet mais n'est pas l'acquéreur du terrain. Il s'agit de la « Sci Petit Louis ».

Le Conseil Municipal est invité à prendre une nouvelle délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la vente du lot A de 400 m² issu de la parcelle A847 à la sci Petits Louis pour un montant de 30 000 €.

4 – Vente terrain Notre Dame des Buis

Monsieur ZARAGOZA rappelle au Conseil Municipal que Monsieur SANTI Robert souhaite acquérir une bande de terre de la parcelle communale B23 sur laquelle est situé le réservoir de Notre Dame des Buis.

Il informe le Conseil qu'il s'est rendu sur place avec l'adjointe à l'urbanisme afin de localiser précisément la parcelle souhaitée.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de donner une suite favorable à cette ession et fixera le prix lors d'un prochain Conseil Municipal.

5 – Hérault Irrigation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le projet Hérault Irrigation, voté en décembre 2018, le Département s'est engagé à tout mettre en œuvre pour garantir aux viticulteurs et agriculteurs les conditions optimales de production dans ce contexte de réchauffement climatique.

Dans ce cadre, la cave coopérative d'Adissan s'est portée candidate pour permettre l'irrigation des parcelles de ses adhérents, mais à ce jour il n'est pas prévu l'extension sur la commune de Péret.

Afin de permettre l'irrigation du vignoble Pérotois il conviendrait de renforcer la conduite d'alimentation prévue sur Adissan.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renforcement de la conduite d'alimentation afin d'étendre l'irrigation sur la commune de Péret.

6 – Location gîte mairie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que depuis le 16/01/2019 la mairie héberge dans le gîte 2 situé au-dessus de la mairie une personne en situation d'urgence. Les formalités administratives arrivant à échéance, il convient de fixer un tarif de location mensuel pour ce gîte.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer un prix de location mensuel de 180 € pour le gîte 2 situé au-dessus de la mairie.

7 – Stage d'été multisports

Monsieur AZAM expose au conseil municipal que l'animateur sportif souhaiterait mettre en place une semaine de stage multisports et multi-activités pendant l'été. Un groupe d'enfants de 6 à 15 ans de Péret ou de l'extérieur serait pris en charge toute la journée de 8h30 à 17h et profiterait des différentes

structures sportives du village. Le traiteur de la cantine scolaire pourrait livrer des repas chaud ou froid.

Pour information, les tarifs pratiqués dans les collectivités organisatrices varient de 50 à 200 € la semaine.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en place d'un stage d'été multisports et multi-activités, et fixe le tarif de la semaine à 70€ par enfant et 50€ par enfant supplémentaire du même foyer.

8 - Informations au Conseil Municipal :

Décisions du Maire

a) Déclaration d'Intention d'Aliéner – Non exercice du droit de préemption

07/05/2019 vente de landes situées au lieu-dit Les Costes

17/05/2019 vente de vignes situées au lieu-dit Pourancles et le Terras

17/05/2019 vente de terres situées au lieu-dit Montadelle

b) Autres Décisions

2019/06 portant consultation de maîtrise d'œuvre pour le projet de place du Griffon au cabinet CETUR

9 - Questions diverses

- Projet chantiers loisirs

Madame SILHOL présente au Conseil Municipal le projet « chantiers loisirs » de la communauté de communes du clermontais.

Après délibération, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la mise en place par la communauté de communes du clermontais de chantiers loisirs sur la commune de Péret.

- SEM

Monsieur ZARAGOZA informe le Conseil Municipal qu'un avenant au contrat d'affermage va être proposé à la Communauté de Communes du Clermontais afin de ne pas augmenter le prix de l'eau à Péret.

- Maison d'accueil pour personnes âgées

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait intéressant de créer sur Péret une maison d'accueil pour personnes âgées. Il s'agit d'une structure intermédiaire entre le maintien à domicile et le placement en EHPAD.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de se renseigner sur cette possibilité en soulignant l'intérêt pour le village de pouvoir maintenir sur Péret les personnes âgées.

Le secrétaire
Joël CASTES

Le Maire
Christian BILHAC